

Demande de dérogation pour le transport en vue de relâcher dans la nature de spécimens d'espèces animales protégées

Septembre 2019

Cerfa N°11630*02

C. Quelle est la finalité du relâcher

Le gypaète barbu a disparu des Alpes au début du XX^eS, un vaste programme de réintroduction a vu le jour dès 1986 et des individus sont toujours relâchés chaque année sur l'ensemble de l'arc alpin. L'objectif est de reconstituer une population alpine autonome. C'est presque fait avec en 2019 une cinquantaine de couples reproducteurs sur l'arc alpin. C'est encore faible mais en constante augmentation et avec des succès de reproduction relativement bon. Nous continuons dans le cadre du programme européen de relâcher des individus dans les Alpes mais aussi dans le massif central afin de créer un corridor entre les populations alpines et pyrénéennes pour favoriser les échanges d'individus entre ces deux massifs.

D. Quelles sont les conditions de réalisation du transport

D.2 Quel est le lieu de destination et de relâcher

Les gypaètes juvéniles sont relâchés à l'âge de 3 mois sur les différents sites alpins, du massif central mais aussi en Andalousie où il existe un programme similaire. De ce fait nous n'exportons pas toujours au même endroit les gypaètes nés dans notre centre d'élevage pour les relâcher. C'est décidé assez tardivement chaque année en fonction du nombre de naissances dans le réseau européen d'élevage, du nombre de sites de lâcher, de l'origine génétique des individus et de leur sexe. Nous sommes potentiellement amenés à transporter pour relâcher en région Auvergne-Rhône-Alpes dans le site du PNR du Vercors, commune de Trechnu Creyers (26), en région PACA dans le site du PN du Mercantour, commune de Roubion (06) dans les deux sites du massif central, commune de Meyrueis (48) en Languedoc Roussillon et commune de Nant (12) en Midi Pyrénées, dans les sites Suisse, Autrichien, Andaloue et potentiellement d'autres en Europe en fonction de l'évolution du programme.

Dans tous les cas nous ne sommes que transporteur et ce sont les structures sur place qui organisent et réalisent les demandes d'autorisation de relâcher.

Description du site de relâcher :

Etant donné la multitude des sites, voici les caractéristiques communes à tous les sites. Il s'agit de milieu naturel plus ou moins vallonné et accidenté présentant des falaises et du relief. La plupart du temps situé au-dessus de la limite forestière ou tout du moins en milieu clairière. Les sites sont choisis pour leur assez grande distance avec des zones d'habitations permanentes et dans lesquels les activités humaines sont assez peu dérangeantes pour l'espèce.



D.3 Quels sont le mode et les conditions du transport

Nous choisissons le moyen de transport le plus adapté à l'itinéraire que nous devons effectuer, il s'agit la plupart du temps de la voiture mais l'avion est utilisé pour les longues distances. L'individu transporté est stocké dans une boite de transport respectant les normes IATA pour le transport des animaux vivants. Il s'agit la plupart du temps de boites de transports en matière plastique ou en bois de dimensions 100X70X50cm avec de nombreux orifices pour créer une circulation d'air.

D.4 Quelle est la période ou la date du transport et du relâcher

Les relâchers dans la nature se font avec des individus juvéniles âgés de 3 mois. En fonction des dates de naissances, les lâchers ont tous lieu entre début mai et fin juin de chaque année. Le transport se fait donc 1 à 2 jours avant le lâcher.

E. Quelles sont les conditions de réalisation du relâcher

E.1 Quels sont les techniques de relâcher utilisées

Il s'agit de la méthode dit du « taquet », les jeunes gypaètes sont déposés dans une aire artificielle en falaise ou en pied de falaise plus ou moins accessible à l'homme mais pas au prédateur à l'âge de trois mois, soit avant de savoir voler. Ils sont nourris par l'homme pendant leur émancipation au nid qui dure généralement un mois puis ils s'envolent naturellement. Ils vont progressivement s'attacher au site de lâcher pendant le mois dans le nid mais aussi les mois suivants au cours de leur découverte du site.

E.2 Quelle est la qualification des personnes chargées du relâcher

Les opérations de lâcher sont organisées la plupart du temps par des parcs naturels régionaux ou nationaux, des associations de protections de la nature dont les salariés sont soit ornithologues ou naturalistes. De plus un vétérinaire de proximité est associé au projet sur chaque site de lâcher au cas où une expertise ou un soin seraient nécessaires.